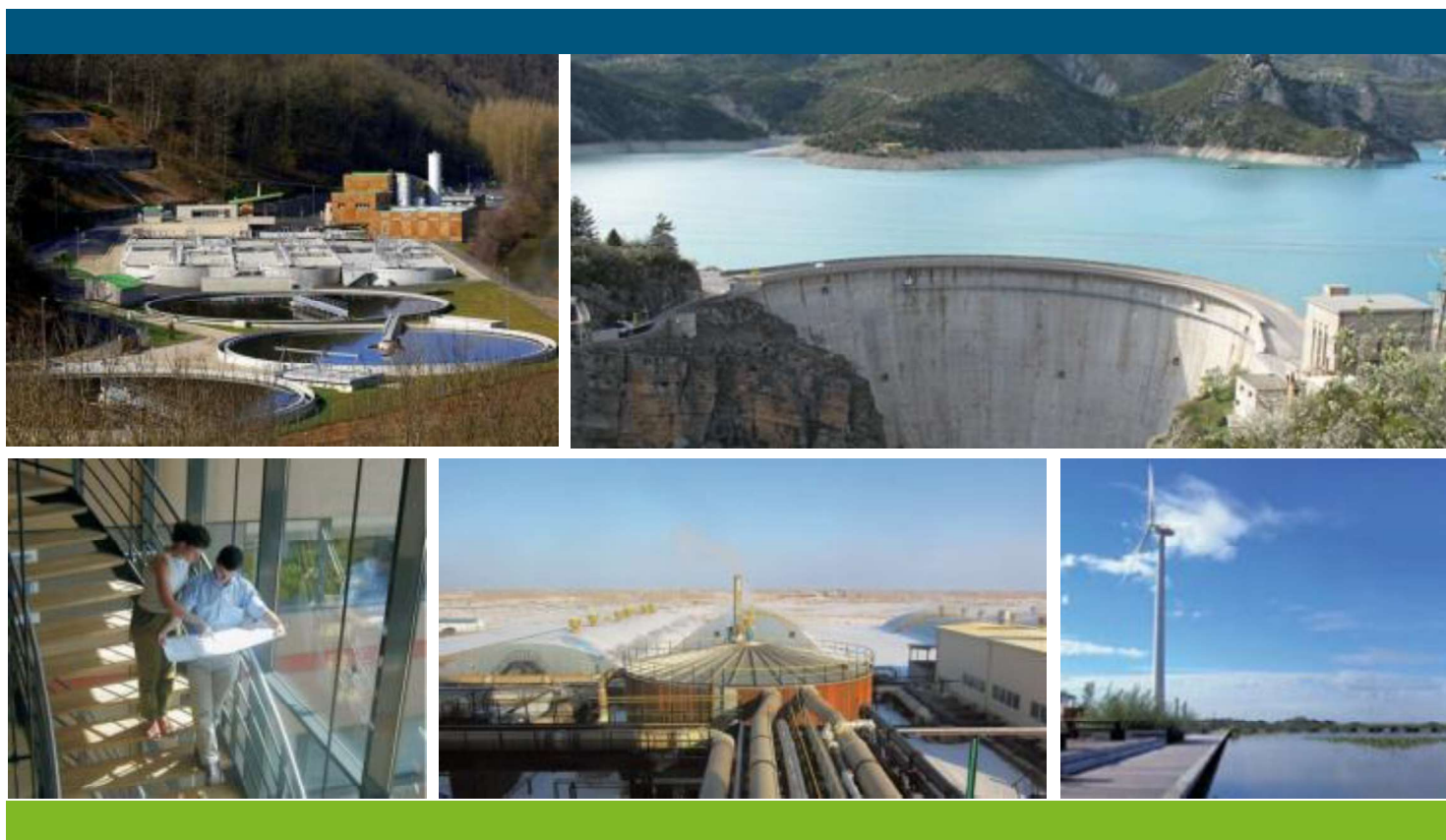


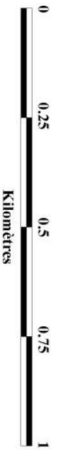
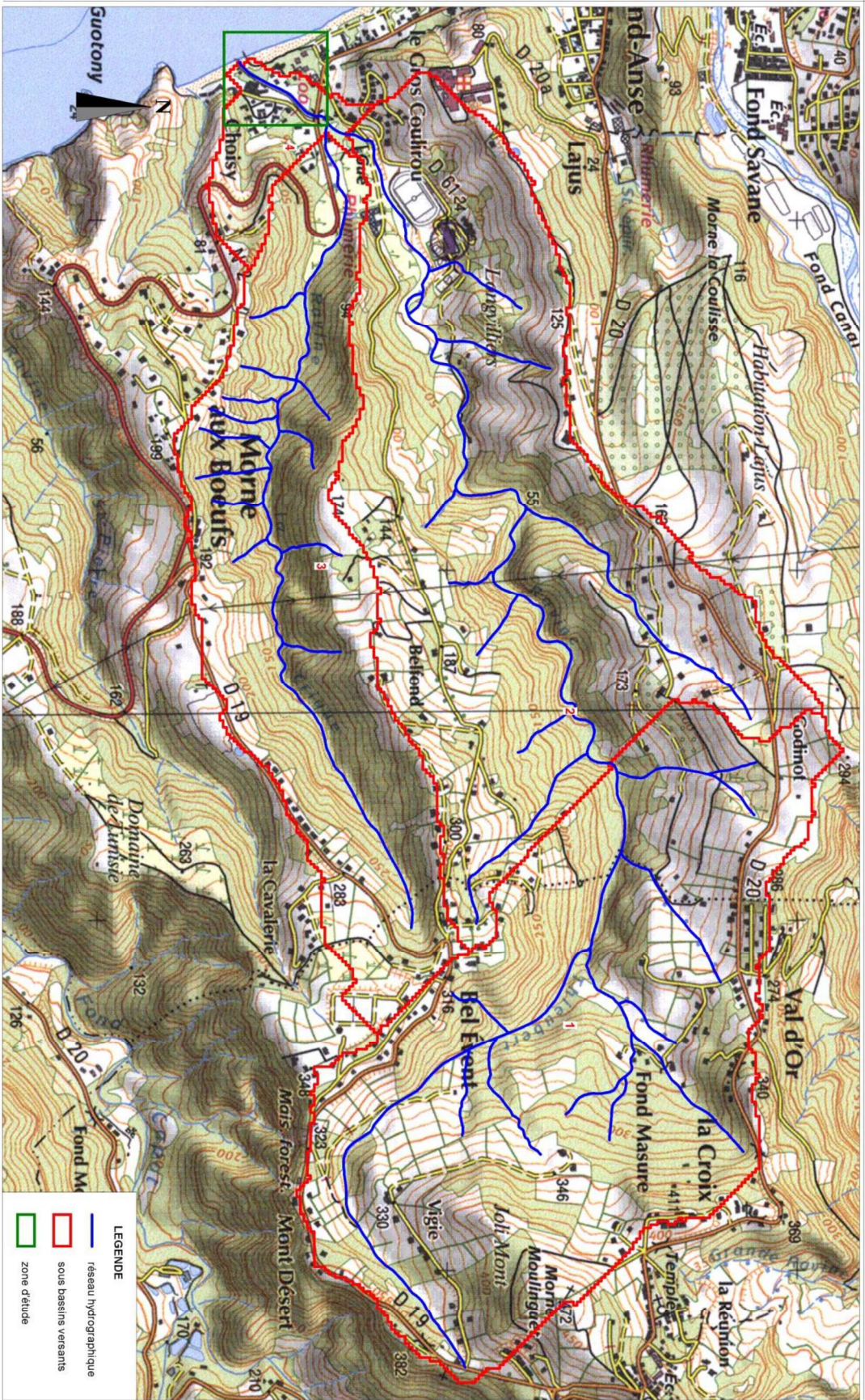
Etude hydraulique de risque au titre du PPRN Aménagement de la parcelle C42 Commune du Carbet

Etude hydraulique

Version n°1



Janvier 2016



Sous bassins versants de la ravine Thieubert

LEGENDE

	réseau hydrographique
	sous bassins versants
	zone d'étude

6. Conclusion

Cette étude a permis de caractériser l'inondabilité de la parcelle d'étude C42 par la ravine Thieubert sur la commune du Carbet.

La modélisation hydraulique a permis de mettre en évidence que la parcelle d'étude se trouve hors de l'emprise de la zone inondable pour la crue décennale. En revanche pour la crue centennale, la parcelle se trouve entièrement inondée. Sur le secteur de l'étude, les hauteurs d'eau maximales observées sont comprises entre 60 et 90 cm. La cote d'eau maximale au droit du bâtiment de la parcelle est de 2,64 m NGM.

La proposition d'aménagement consiste à la surélévation du bâtiment sur pilotis avec mise en place d'un éventuel aire de stationnement au rez-de-chaussée. La cote minimale à laquelle devra se situer le premier niveau du bâtiment utile à l'habitation ou l'activité, est fixée à 3,14 m NGM.

Du point de vue réglementaire, le bâtiment ainsi que la parcelle C42 devront suivre les prescriptions générales du règlement du PPRN de la commune du Carbet. En particulier, la mise en place d'accès de sécurité hors d'eau ainsi qu'un ensemble de signalisations pour prévenir le risque inondation devront être respectés.